

LA PERCEPTION DU PRESTIGE DES OCCUPATIONS ILLICITES PAR DES DÉLINQUANTS

Yanick Charette

Publié dans Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 2015 57(1)

Résumé : Le prestige occupationnel est une mesure utilisée en sociologie des professions pour déterminer le statut social d'un emploi sous la forme d'un continuum hiérarchisé. Cette mesure peut être définie selon : le revenu, le niveau de supervision, l'autonomie et les compétences. En se basant sur des entrevues auprès de délinquants incarcérés (n=132), cette étude évalue si cette notion de prestige s'applique aux occupations illicites. Les résultats suggèrent que, contrairement aux occupations licites, les domaines d'activité des occupations illicites ne présentent pas d'homogénéité en termes de prestige. Certaines caractéristiques définissant le prestige des occupations licites, comme le revenu et la compétence, contribuent aussi à définir le prestige des occupations illicites. Le milieu criminel présente des caractéristiques particulières comme la difficulté d'atteindre une continuité dans son occupation. En étudiant le crime avec les mêmes concepts que ceux utilisés pour étudier la population générale, il est possible de mieux comparer les deux milieux pour en comprendre les rouages et les distinctions. La compréhension de la désirabilité sociale à l'intérieur du milieu criminel pourrait permettre de mieux comprendre les permutations dans une carrière délinquante, l'intérêt manifesté par les délinquants à poursuivre leur carrière criminelle ou de se tourner vers une occupation conventionnelle.

Mots clés : Prestige des occupations, désirabilité sociale, crime, compétence

Polsky (1967: 101) mentionne que « les criminologues perdraient peu et gagneraient beaucoup en compréhension si, lorsqu'ils étudiaient les personnes vouées à leurs occupations illicites, ils surpassaient suffisamment leur fascination avec la partie illicite et s'attardaient plutôt à la partie occupation. Après tout, toute théorie des occupations illicites n'est qu'un cas particulier des théories générales des occupations

». Letkemann (1973) recommande aussi de s'attarder tant aux similarités qu'aux différences entre le crime et le travail « ordinaire ». Les occupations¹ criminelles seraient ainsi, aux yeux du délinquant, une alternative viable et comparable

¹ Une occupation désigne activité habituelle d'une personne qui constitue généralement la source de ses moyens d'existence (sur les différences terminologiques du terme en français et en anglais, voir Dubar et Tripier (2005).

au travail licite auquel il a accès (e.g. Akerström 1985; Inciardi 1974; Klockars 1974; Letkemann 1973; Plate 1975; Polsky 1967; Sutherland 1963; Walker 1974). L'objectif de cette étude est de vérifier si la notion de prestige occupationnel présente quelque utilité pour analyser les emplois qui s'offrent aux délinquants qui souhaitent poursuivre une trajectoire de délinquance relativement fiable. Plus précisément, nous examinons s'il existe une hiérarchie de prestige occupationnel de leurs domaines d'activité, si les critères utilisés pour juger le prestige relatif de leurs occupations illicites diffèrent de ceux qu'ils invoquent pour juger celui de leurs emplois légaux et si, à caractéristiques équivalentes d'emploi, les caractéristiques individuelles des répondants influencent de manière appréciable leurs évaluations.

Une perspective importante en sociologie du travail (qualifiée souvent perspective structuraliste ou fonctionnaliste) s'est employée à définir les caractéristiques objectives qui influencent le prestige social de divers emplois ou occupations (Davis et Moore 1945, Hodge, Treiman et Rossi 1966, Treiman 1977; Chambaz, Maurin et Torelli 1998). Les raisons pour lesquelles un emploi suscite davantage de déférence (Shils 1968) que d'autres seraient les suivantes : l'étendue de la formation qu'il requiert ou le degré de compétences qu'il actualise; l'offre et la demande du marché pour l'emploi (les revenus moyens que son titulaire en retire); le degré d'autonomie dans l'exercice de cet emploi (le fait de devoir ou non suivre les ordres de supérieurs); et le degré de supervision exercé par le titulaire de l'emploi (le fait de donner des ordres ou non à des subalternes); l'utilité sociale ou fonctionnelle de l'emploi (Davis et Moore 1945; Chambaz et al. 1998). Cette perspective suppose :

a) qu'il y a des facteurs objectifs qui expliquent pourquoi certains emplois sont jugés comme plus respectables ou procurant davantage de statut que

d'autres (revenu, niveau d'instruction ou de compétence, autonomie). Elle stipule donc que ces jugements normatifs auraient une base « objective ».

b) que ceux qui pratiquent ces emplois ont des compétences similaires puisqu'ils satisfont tous aux critères de sélection qui leur permettent de l'exercer. Le deuxième postulat serait que les titulaires d'un emploi présentent des caractéristiques communes ou homogènes.

c) que la plupart des acteurs sociaux apprennent à fréquenter un grand nombre de personnes qui pratiquent des emplois très diversifiés de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'avoir occupé cet emploi pour juger du respect ou de la déférence que son titulaire mérite. Le dernier postulat est que le point de vue des uns et des autres auraient à peu près la même validité.

Cette hiérarchie déférentielle serait révélatrice de « l'existence d'un univers partagé de signification et de valeurs pour les acteurs concernés » (Goldthorpe et Hope 1972: 25). Dans une telle perspective, il n'y aurait aucune différence intrinsèque entre les emplois licites ou illicites, sinon que ces derniers se trouveraient au bas de cette échelle de prestige pour les raisons suivantes : ceux qui s'investissent dans les activités criminelles en retirent des revenus médiocres lorsqu'on les compare à la plupart des domaines conventionnels d'activité (Wilson et Abrahamse 1992); ces emplois ne requièrent aucune compétence particulière et la marge d'autonomie professionnelle y est très restreinte (Hirschi, 1986); l'utilité « fonctionnelle » ou sociale de ces emplois serait par définition négative, délinquants et non-délinquants partageraient ce même point de vue (Cullen et Link 1980; Treiman 1977).

Le troisième postulat selon lequel n'importe quel acteur social peut porter un jugement avisé sur la

plupart des emplois ne va pas de soi (Coxon et Jones 1974, 1978), surtout lorsque ces emplois sont socialement marginaux et que les interactions entre ceux qui les occupent et les autres membres de la société sont systématiquement filtrés par un jugement autorisé (celui des media dominants ou des autorités publiques) réprobateur (Hugues 1996). Il n'est pas certain qu'on puisse apprécier les tâches ou les compétences requises pour poursuivre une carrière minimalement viable dans le monde relativement fermé des trafiquants de drogues illicites (par exemple Adler et Adler, 1983), des braqueurs (par exemple, Einstadter 1969; Luckenbill 1981; Gill 2001) ou des cambrioleurs ou receleurs expérimentés (par exemple Letkeman, 1973; Steffensmeier, 1986; Wright, Logie et Decker 1995; Wright et al. 1992). Comme le mentionne Hope (1982), une dimension normative sous-tend les échelles de prestige. Chambaz et al. (1998) le concèdent aussi, « une profession a d'autant plus de chance d'être bien notée qu'elle correspond à ce qui est jugé bon dans la société et l'époque considérée » (p.189).

Le deuxième postulat voulant que les domaines d'activité qui offrent une source de revenus aux délinquants soient règlementés par des critères de sélection analogues à ceux qui régissent la plupart des emplois semble peu probable. Puisque les barrières d'entrée pour participer à une forme particulière de délinquance d'acquisition (vol, braquage, fraude) ou de marché (drogues illicites, prostitution, recel) sont inexistantes ou largement informelles (Luckenbill 1981; Tremblay 2010), il devrait être beaucoup plus difficile, en raison de l'hétérogénéité des participants et de leurs performances individuelles (Tremblay et Morselli 2000), de statuer sur le prestige relatif d'un domaine spécifique d'activité criminelle que d'évaluer le prestige relatif d'un emploi conventionnel.

Le premier postulat, celui de l'objectivité des jugements sur le statut social d'un emploi, présente

une composante formelle et substantive. La composante formelle stipule que les caractéristiques individuelles des évaluateurs ont peu ou pas d'impact appréciable sur leurs jugements normatifs lorsque l'emploi jugé n'est pas en lui-même « déviant ». La composante substantive stipule que les critères convenus de réussite (revenu, compétence, autonomie) sont généraux et peuvent s'appliquer à tous les emplois. Le problème toutefois est que la légalité ou l'illégalité d'une occupation a des effets directs sur l'aptitude des titulaires à satisfaire ces critères : ils peuvent non seulement être licenciés (comme la plupart des titulaires d'emplois conventionnels précaires) ou perdre leur emploi (à la suite d'une conjoncture défavorable d'opportunités criminelles), mais les policiers et les tribunaux criminels s'emploient activement à les arrêter et les condamner dès que l'occasion se présente.

La précarité relative des emplois criminels est une proposition centrale de la théorie de Reuter (1983) sur la portée géographique, l'espérance de vie et la taille d'une entreprise criminelle. Il est possible que le prestige relatif d'un emploi criminel dépendrait, en partie, de la stabilité des revenus qu'il procure et que les délinquants eux-mêmes prennent en considération la précarité intrinsèque des emplois criminels lorsqu'ils doivent comparer le statut social d'un emploi légal à celui d'un emploi illégal. Cette question mérite d'être examinée avec soin puisqu'elle pourrait avoir un impact direct sur les chances de succès des programmes de réinsertion sur le marché du travail destinés aux délinquants qui sortent de prison.

Cette étude propose donc un examen critique de ces prémisses implicites. Pour effectuer cet examen, nous avons adopté la démarche de Matsueda, Gartner, Piliavin et Polakowski (1992) et réanalysé une enquête sur un échantillon de détenus (plutôt qu'à des étudiants, Cullen et Link 1980; ou à la population générale, Treiman 1977) à qui on avait demandé de porter un jugement sur le

prestige des occupations conventionnelles et criminelles auxquelles ils avaient participé. L'intérêt de cette enquête est qu'elle porte sur les emplois licites et illicites que des délinquants avaient occupés avant d'être incarcérés et que nous sommes assurés que les répondants ont une expérience de première main de ce qu'on leur demande d'évaluer (Ferber, 1956, Weisberg 2005).

MÉTHODOLOGIE

Cette étude se base sur 133 entretiens structurés réalisés auprès de détenus de cinq pénitenciers fédéraux de la région de Montréal². Le questionnaire utilisé évalue les événements qui se sont produits durant une période fenêtre de 36 mois précédant l'incarcération actuelle. La durée de cette période fenêtre s'apparente à celle utilisée dans d'autres études similaires (Chaiken et Chaiken 1982; Peterson et Braiker 1981). Pour faciliter la reconstitution de la mémoire du délinquant, un calendrier d'histoire de vie a été utilisé (Freedman, et al. 1988). Les calendriers d'histoire de vie permettent de mettre en contexte les répondants, facilitant la remémoration des événements et des circonstances qui sont survenus durant la période fenêtre (Freedman, et al. 1988; Yoshihama, et al. 2005). Les 133 détenus ont déclaré avoir occupé autant d'emplois licites (M=2,1; ÉT=2,9) qu'illicites (M=2,2, ÉT=1,3) de sorte que l'analyse porte sur 565 occupations indépendantes (277 emplois légaux et 288 occupations illégales). Le Tableau 1 présente les caractéristiques des répondants et de leurs occupations.

Les activités illicites ont été catégorisées en deux grands groupes, soit la délinquance acquisitive et la délinquance de marché. La délinquance

acquisitive comprend les vols qualifiés, les cambriolages, les vols d'automobile, les autres vols, les fraudes et les escroqueries. D'autre part, la délinquance de marché comprend la distribution et la culture de drogue, la contrebande, le prêt usuraire, le marché du sexe et le recel de biens volés. Par activité de « vente de drogue », nous entendons la vente au détail et par « distribution de drogue », les transactions des grossistes ou des intermédiaires.

LA MESURE DU PRESTIGE OCCUPATIONNEL

L'évaluation du prestige des occupations auxquelles le répondant avait participées au cours de la période fenêtre a été mesurée par la question : « Quel statut ou prestige procure, à votre avis, cette activité à ceux qui la pratiquent ? » La réponse était notée sur une échelle variant de 0 à 10, où 0 décrit une occupation méprisée, 5 une occupation moyennement respectée et 10 une occupation très respectée. Cette méthode de mesure du prestige est similaire à celle utilisée dans les études sur les occupations licites (Chambaz, et al. 1998; Nakao et Treas 1994; North et Hatt 1947; Reiss 1961; Treiman 1977).

² Pour une description complète de la méthodologie de cette étude voir Morselli et Tremblay (2010).

Tableau 1 : Analyses descriptives des caractéristiques des individus de l'échantillon (n=133) et de leurs occupations licites (n=277) et illicites (n=288)

Caractéristiques des individus (n=133)	M	É.T.		
Nb d'occupations licites	2,1	2,9		
Nb d'occupations illicites	2,2	1,3		
Nb d'occupations total	4,2	3,8		
Âge	32,3	8,7		
Éducation : Aucun diplôme complété	84,2%			
Éducation : Études secondaires complétées	6,0%			
Éducation : Études supérieures complétées	9,8%			
Classe social d'origine : Ouvrière	31,6%			
Classe social d'origine : Moyenne	53,4%			
Classe social d'origine : Aisée	15,0%			
Nombre de contacts criminel (log) ‡	0,9 (7,9)	0,5 (3,2)		
Durée de la sentence actuelle (log) ‡	1,7 (39,8)	0,3 (2,0)		
Nb de mois d'antécédents de détention (log) ‡	1,1 (12,6)	0,8 (6,3)		
	Occupations licites (n=277)		Occupations Illicites (n=288)	
Caractéristiques des occupations	M	É.T.	M	É.T.
Prestige	5,6	1,2	5,1	1,6
Compétences requises	4,4	2,0	4,2	2,2
Reçoit des ordres	82,4%		17,4%	
Nb Donne ordre (log) ‡	0,2 (1,6)	0,4 (2,2)	0,3 (1,8)	0,4 (2,5)
Revenu PF (log) ‡	3,4 (2 738,5)	0,5 (3,2)	4,0 (10 202,1)	0,9 (8,7)
Revenu mensuel (log) ‡	2,6 (416,4)	0,2 (1,6)	3,2 (1 428,1)	1,0 (9,6)
Nb Mois Actifs (log) ‡	0,9 (7,9)	0,3 (2,1)	0,9 (7,2)	0,5 (3,5)

‡ Les valeurs entre parenthèses sont les valeurs géométriques de la distribution logarithmique (10^x)

Comme le mentionne Coxon et Jones (1978: 53), « l'éboueur, la prostituée, l'avorteur et l'enseignant universitaire en sociologie peuvent sentir que les membres mal informés de la communauté ne connaissent pas les détails de la difficulté de leur travail ou de la nature essentielle des services qu'ils offrent ». Ainsi, les gens tendent à avoir une meilleure opinion de leur occupation que les gens qui ne pratiquent pas ces occupations (Alexander 1972; Bendix et Lipset 1953; Coxon et Jones 1978; Gerstl et Cohen 1964). Ce phénomène, nommé *égocentrisme occupationnel*, représente une distorsion chez le répondant qui pose problème pour l'évaluation de la perception du prestige d'une multitude d'occupations (Coxon et Jones 1978). Par contre, l'avantage de la présente étude est que les répondants n'évaluent que les

occupations qu'ils ont eux-mêmes pratiquées. En supposant que la distorsion est similaire pour tout type d'occupation, nos résultats ne seront pas affectés par ce biais.

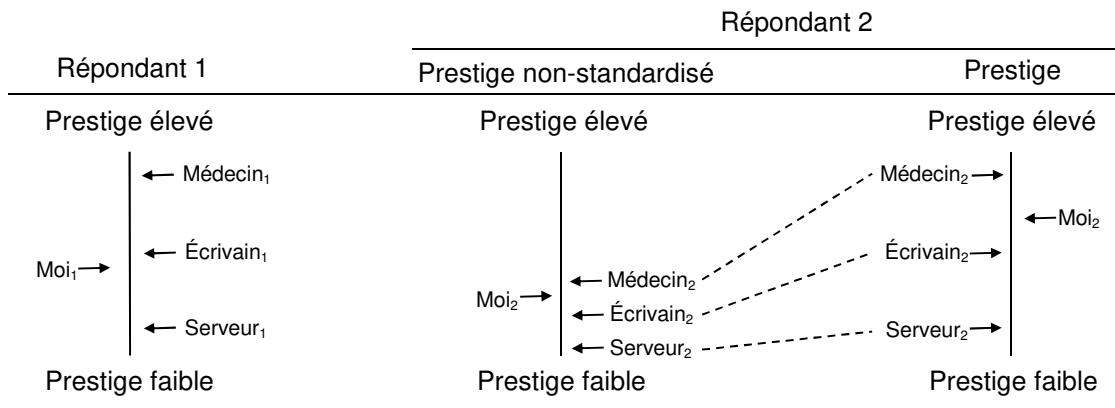
Un biais d'ancrage se produit lorsque des critères subjectifs liés au répondant teintent systématiquement le comportement de celui-ci et produit des évaluations hétérogènes (D'uva, et al. 2008). Pour neutraliser ce biais, King, Murray, Salomon et Tandon (2004) suggèrent l'utilisation de vignettes de référence. La **Error! Reference source not found.** présente une conceptualisation graphique de l'impact du biais d'ancrage et de l'utilisation de vignettes pour limiter l'ampleur de ce biais. On y voit que, avec les données brutes, le Répondant 1, à gauche, a estimé sa propre occupation (Moi₁) de manière

plus prestigieuse que le Répondant 2, au centre (Moi_2).

Dans la présente étude, les répondants ont aussi évalué le prestige de cinq emplois licites (médecin, écrivain, agent d'immeuble, serveur et contremaître de la construction), sur la même échelle de 0 à 10. Ces valeurs peuvent servir de point d'ancrage (ou de module de référence). Un individu qui surestime les emplois des vignettes aura tendance à surévaluer ses propres occupations. Comme le montre la Figure 1, le Répondant 1 a beaucoup plus de variance dans son échelle de prestige que le Répondant 2. Ce dernier est beaucoup plus « avare » dans ses notations et même le médecin obtient un score de prestige occupationnel passablement médiocre. À la droite de la Figure 1, en étirant l'échelle du Répondant 2, un peu comme une bande de caoutchouc, on aligne les vignettes de référence à un niveau semblable au Répondant 1. Le prestige de l'occupation du Répondant 2 (Moi_2), étant fixé sur cette bande de caoutchouc, suit proportionnellement les points d'ancrage et sa valeur augmente du même coup. Suite à cette standardisation, l'occupation du Répondant

2 reçoit une cote plus élevée que celle du Répondant 1. Les deux évaluateurs étaient relativement d'accord sur le fonds mais n'occupaient pas l'espace de notation offerte par l'échelle de la même façon. Le biais d'ancrage nous renseigne sur les préférences individuelles de notation et leur écart par rapport à aux préférences du groupe. En utilisant les vignettes de référence, nous pouvons estimer quel est cet écart pour ensuite standardiser les cotes de prestige des occupations pratiqué par le répondant. Pour chaque juge et pour chacune des vignettes, nous avons soustrait la moyenne de l'échantillon du prestige de l'occupation vignette à la valeur donnée par le répondant sur cette occupation ($Vignette_{1\text{ Individu } a} - Moyenne Vignette_{1\text{ Échantillon}}$).

Figure 1 : Exemple de l'impact du biais d'hétérogénéité et de l'utilisation de vignette de référence



Inspiré de King et al. (2004)

On obtient ainsi l'écart notationnel moyen du répondant par rapport au groupe dans les cinq vignettes³. Comme les vignettes et les occupations du répondant sont évaluées sur une même échelle de prestige, nous pouvons soustraire directement l'écart moyen de la cote de statut qu'il accorde à ses emplois. Au final, nous obtenons une mesure standardisée et sans biais d'ancrage de ses cotes de prestige occupationnel. La standardisation a aussi l'avantage de normaliser la distribution des cotes de prestige (Non standardisée : K-S=1,42; $p < 0,036$; Standardisée : K-S=0,88; $p = 0,428$). Le score standardisé moyen du prestige des emplois légaux est de 5,64 (ÉT=1,23; Min=2,58; Max=9,08) et de 5,10 (ÉT=1,61; Min=1,28; Max=8,78) pour les occupations illicites.

ATTRIBUTS DES INDIVIDUS ET VARIABLES CONTEXTUELLES

Cullen et Link (1980) et Matsueda et al. (1992) mentionnent que les hommes jugent plus favorablement les emplois illégaux que ne l'estiment les femmes. Puisque notre échantillon est constitué seulement de délinquants de sexe masculin, cette observation ne peut être corroborée. Matsueda et al. (1992) ont aussi montré que l'âge, le nombre de partenaires criminels et le niveau d'éducation influencent les jugements de prestige occupationnel. Comme les sujets de l'étude sont des détenus, il est possible que ceux qui ont reçu une sentence plus lourde soit davantage enclins à réévaluer à

la baisse le prestige qu'ils accordent aujourd'hui à leurs occupations criminelles passées. La durée de la sentence actuelle sera donc prise en compte. Le nombre d'antécédents peut être considéré comme un indicateur du degré d'engagement dans le milieu criminel (Uggen et Thompson 2003). Nous vérifierons si, à caractéristiques d'emploi tenues constantes, ce facteur influence leurs jugements comme c'était le cas pour l'étude de Matsueda et al. (1992). Selon d'autres travaux sur le prestige d'emplois légaux (Coxon et Jones 1978; Alexander 1972), la classe sociale d'origine d'un individu aurait un impact sur la manière dont est évalué le degré de prestige de certains emplois. Nous examinerons si cette hypothèse se vérifie pour les emplois criminels. Comme dans Charest et Tremblay (2009), la classe sociale d'origine est mesurée par le prestige occupationnel du père.

Les revenus

Les estimations du revenu des répondants durant la période fenêtre sont basées sur les calendriers d'histoire de vie durant les 36 mois précédant l'incarcération actuelle. Pour chacun des mois, on demandait au répondant de mentionner le revenu des activités qu'il pratiquait. Certains auteurs se sont interrogés sur la valeur des enquêtes de revenus auto-déclarés auprès de délinquants (e.g. Wilson et Abrahamse 1992), mais plusieurs études ont montré que les résultats obtenus par de telles enquêtes étaient cohérents (Charest 2004; Morselli et Tremblay 2004a; Morselli et Tremblay 2010; Reuter, et al. 1990).

Les revenus furent agrégés de deux façons différentes. Premièrement, par la somme des revenus obtenus par le répondant durant la période fenêtre pour chacune des activités de façon distincte. Le revenu total moyen pour les

³ Cette mesure de biais d'ancrage individuel ne semble pas être liée aux attributs du répondant. Nous n'avons pas trouvé de relation entre ce biais et l'âge, l'origine ethnique, le niveau de scolarité, la classe sociale d'origine ou le manque de contrôle de soi ($p > 0,05$).

36 mois à l'étude était de 2 738,53\$ pour les occupations licites et de 10 202,06\$ pour les occupations illicites. Deuxièmement, étant donné que les répondants ne sont pas nécessairement actifs tout au long de la période fenêtrée, par une mesure de revenu par mois d'activité, en divisant le revenu total par le nombre de mois où le répondant pratiquait l'occupation. Les activités licites représentaient un taux d'activité moyen de 7,92 mois alors que ce taux moyen était de 7,19 pour les occupations illicites. On obtient ainsi une estimation de la performance moyenne des répondants, mais seulement durant les mois où ils étaient actifs. Cette performance mensuelle moyenne est de 416,43\$ pour les activités licites et de 1428,11\$ pour les activités illicites. Une analyse préliminaire indique que la relation entre le revenu et la stabilité d'emploi dépend de sa légalité. Dans les occupations légales, les emplois stables offrent des revenus mensuels plus élevés que les emplois précaires ou intermittents; dans les occupations illégales, les emplois précaires offrent des revenus mensuels plus élevés que les emplois stables (voir Annexe A). Plutôt que d'examiner l'impact du revenu total que procure un emploi criminel ou légal, nous examinerons les effets respectifs et conjoints des revenus mensuels et du nombre de mois pendant lesquels les sujets ont occupé cet emploi sur les cotes de prestige.

Les compétences requises

Dans les études classiques sur le prestige des occupations, la compétence est évaluée par une mesure de compétence institutionnalisée, soit le niveau d'étude. Par contre, en ce qui concerne le milieu criminel, le niveau d'étude n'est pas représentatif du niveau de qualification nécessaire pour pratiquer une activité (Morselli et Tremblay 2004b). Étant donné l'hétérogénéité des occupations tant licites qu'illicites, il est

difficile d'évaluer les compétences sur une échelle commune. Les compétences nécessaires pour occuper un emploi licite sont différentes des compétences nécessaires pour occuper un emploi illicite. En outre, les compétences nécessaires pour pratiquer différentes activités criminelles ne sont pas forcément comparables. Par exemple, les compétences nécessaires pour pratiquer le cambriolage sont de nature différente de celles nécessaires pour pratiquer la fraude. Pour pallier à ce problème de mesure commune, nous avons demandé directement au délinquant les compétences qu'ils estimaient nécessaires pour exercer avec succès leurs occupations, tant licites qu'illicites. Les répondants évaluaient leurs compétences sur une échelle de 0 à 7, où les répondants évaluaient à 0 les occupations qui ne nécessitaient aucune compétence et à 7 les occupations nécessitant de larges compétences. Cette formulation permet de comparer les occupations licites et illicites entre elles et, à l'intérieur de ces deux familles d'emplois, de comparer entre elles leurs diverses occupations. Les délinquants de notre échantillon jugent qu'un niveau de compétence moyenne de 4,36 (ÉT=1,97) était requise pour leurs occupations licites et de 4,20 (ÉT=2,22) pour leurs occupations illicites.

Autonomie et supervision

Chambaz et al. (1998) mesurent l'autonomie dans un emploi par le pourcentage d'occupants d'un emploi ne recevant pas de consignes et ayant la possibilité d'organiser eux-mêmes leur travail. Dans cette étude nous mesurons l'autonomie professionnelle d'un emploi en demandant aux répondants le nombre de personnes qui, dans l'emploi qu'ils occupaient, leurs donnaient des ordres. Chambaz et al. (1998) évaluent la charge d'encadrement par le

pourcentage d'occupants d'un emploi qui donnent des ordres à leurs subalternes. Il se trouve que cette charge d'encadrement est plus élevée pour ceux qui occupent des positions subalternes dans une entreprise (« chef de plancher », « contremaître ») parce qu'ils ne peuvent pas déléguer à un échelon inférieur la tâche de supervision immédiate. Il en résulte, dans l'étude de Chambaz (1998), que le prestige de l'emploi augmente en fonction de l'autonomie de l'occupant mais diminue en fonction de sa charge de supervision. Dans cette étude nous mesurons la charge de supervision en demandant aux répondants d'indiquer le nombre de personnes à qui ils donnaient des ordres dans l'emploi qu'ils occupaient. En ce qui concerne les occupations licites, 82,4% d'entre elles impliquaient de recevoir des ordres alors que cette proportion était de 17,4% pour les occupations illicites. Les sujets devaient superviser 1,55 personne en moyenne dans leurs emplois légaux et 1,81 personne dans leurs emplois illégaux.

Pour respecter le postulat de normalité des distributions, le nombre de contacts criminels, la durée de la sentence actuelle, le nombre de mois d'antécédent de détention, le nombre de personnes recevant des ordres, le revenu total de la période fenêtre, le revenu mensuel et le nombre de mois actifs ont été normalisés à l'aide d'un logarithme décimal. Cette stratégie de normalisation est usuelle dans les études qui s'intéressent au prestige des occupations légales (Chambaz et al. 1998) ou illicites (Matsueda et al. 1992; Morselli et Tremblay 2004a; 2004b; Robitaille 2004). Nous optons toutefois ici pour la normalisation de toutes les distributions asymétriques et non seulement celle du revenu (Howell 2013; Tabachnick et Fidell 2007).

ANALYSES

Dans cette étude nous sommes confrontés à des données « hiérarchiques » c'est-à-dire à un ensemble d'observations sur 565 occupations nichées ou générées par 133 répondants. Un même individu peut prendre part à plus d'une occupation, tant licite qu'illicite. Si cette structure n'est pas considérée dans l'analyse, un individu ayant plus d'une occupation sera surestimé, brisant le postulat d'indépendance des observations

Différentes stratégies peuvent être adoptées pour prendre en considération cette structure. Dans le cadre des analyses descriptives et bivariées (*i.e.* K de Kruskal-Wallis, ρ de Spearman et W de Levene), pour limiter le biais possible dû à l'individu, nous avons pondéré les occupations des individus pour que la somme des occupations ne vaille que pour une unité. Par exemple, si un individu a deux occupations, chacun d'elle fut pondérée à une demi. Par contre, il est possible que chacun des répondants n'aie pas le même biais individuel. Les modèles linéaires hiérarchiques remédient à ce problème.

Si nous voulons analyser chacune des occupations séparément dans des modèles plus complexes, nous devons utiliser des stratégies analytiques adéquates pour éviter de briser le postulat d'indépendance des observations (Raudenbush et Bryk 2002). Les modèles linéaires classiques ne conviennent pas parce que les estimations des pentes deviennent instables et les erreurs types sont sous-estimées (Marchand 2007; Hox et Kreft 1994). En revanche, les modèles linéaires hiérarchiques (aussi appelés modèles multiniveaux, modèles à coefficient aléatoire ou modèle à effets mixtes) permettent de prendre en considération plusieurs mesures de façon indépendante pour

un même individu. Dans le cas de la présente étude, nous retrouvons sous un premier niveau les diverses occupations des répondants et, sous le deuxième niveau d'analyse, les individus eux-mêmes. Cette méthode permet de faire varier de façon aléatoire l'ordonnée à l'origine (*intercept*) du modèle pour les différents individus. Cette variation aléatoire permet de prendre en considération l'effet de l'individu. Si on le souhaite, il est ensuite possible d'intégrer des attributs au niveau 2 (individu), pour expliquer cette variation individuelle. Les caractéristiques des occupations sont ainsi prises en considération en tenant compte des caractéristiques de l'individu dans lequel elles sont nichées. Les informations sur les variables ont été cumulées de façon indépendante pour chacune des activités d'emploi, licites ou illicites. Les effets d'interaction ont été interprétés suivant la méthode suggérée par Dawson (2013). Pour faciliter l'interprétation de l'ordonnée à l'origine du modèle et des effets d'interaction, les mesures ont été centrées à la moyenne (Raudenbush et Bryk 2002). Les coefficients standardisés (β) ont été calculés en utilisant des variables centrées réduites (Wooldridge 2013). Pour réaliser les analyses, nous avons utilisé le logiciel *R* (R Core Team 2013) et l'extension *nlme* (Pinheiro, Bates, DebRoy, Sarkar et R Core Team 2013).

Notre échantillon d'observation est donc constitué de 565 occupations, licites ou illicites, nichées dans 133 individus. On retrouve une

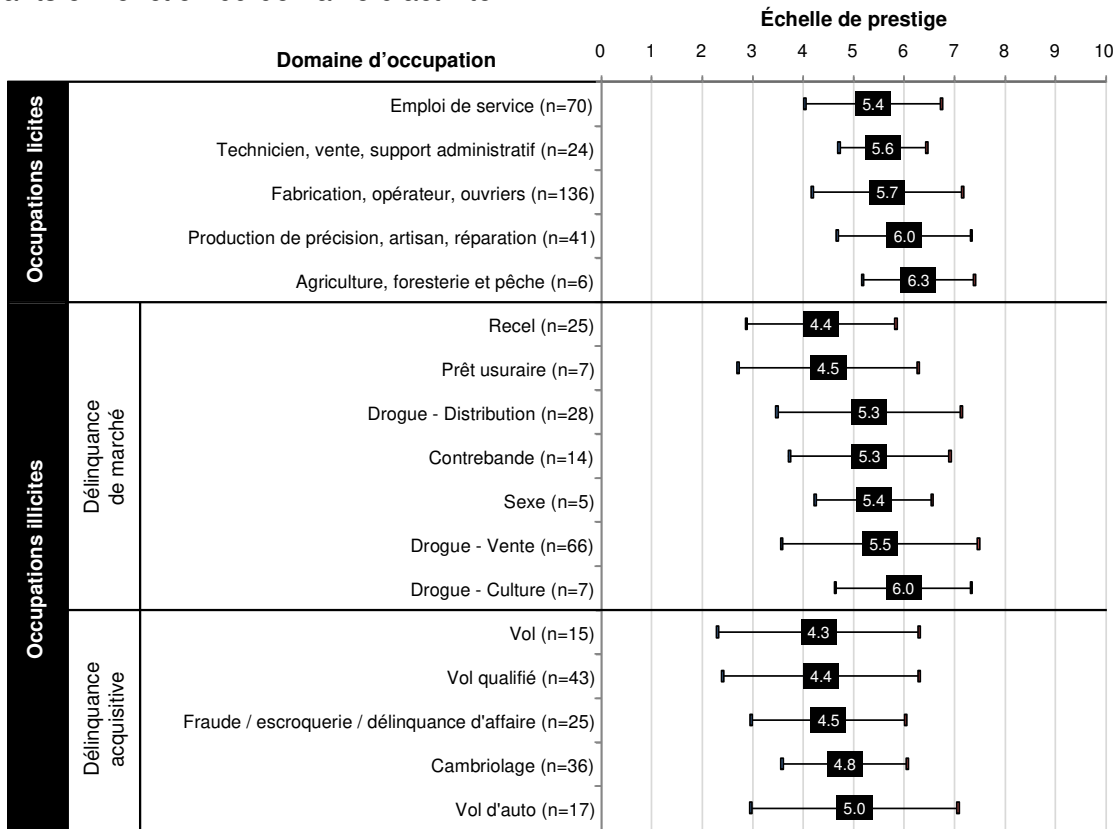
variation significative de l'ordonnée à l'origine des cotes de prestige occupationnel attribuées par les répondants de l'étude (log likelihood ratio=53,29, $p<0,001$). On estime que 30,7% de la variation de la perception du prestige des occupations est dû au niveau 2, c'est-à-dire aux différences individuelles. Il en résulte que *ne pas* utiliser de modèles d'analyse hiérarchique pour analyser ces données invaliderait l'interprétation de leurs résultats.

RÉSULTATS

COTES DE PRESTIGE DES OCCUPATIONS

Pour vérifier s'il existe une hiérarchie symbolique homogène des occupations criminelles en fonction de leur domaine d'activité, le Tableau 2 présente les analyses descriptives de la perception du prestige des occupations pratiquées par le délinquant en fonction des différents types d'activité. On constate que, de façon générale, les répondants jugent moins favorablement les occupations illicites ($M=4,97$; $ÉT=1,73$) que les occupations licites ($M=5,66$; $ÉT=1,34$; $K(1;491)=16,77$, $p<0,001$). Toutefois, si on divise les activités illicites plus finement en deux groupes, le prestige des emplois qu'offrent la délinquance de marché est similaire à celui des emplois conventionnels ($M=5,37$; $ÉT=1,59$; $K(1;345)=2,698$; $p=0,101$) alors que ces derniers déclassent nettement le prestige des emplois qu'offrent la délinquance contre les biens ($M=4,82$; $ÉT=1,58$; $K(1;310)=33,43$, $p<0,001$).

Figure 2. Distribution de la perception du prestige des occupations licites et illicites pratiquées par les répondants en fonction du domaine d'activité



Lorsqu'on compare tous les domaines d'occupation illicites, on constate aussi que leurs scores de prestige relatif varient significativement entre eux ($K(11;290)=23.192$, $p=0.017$). Par contre, les tests de comparaisons multiples indiquent qu'aucune activité ne se démarque du lot, principalement parce que la variance dans chacun des domaines est trop élevée. Si aucun domaine d'activité ne se démarque de façon particulière, il est tout de même possible de constater une certaine hiérarchie des occupations de façon plus globale. En classant ces domaines par rang de prestige moyen, on retrouve un ordonnancement à la fois pour les occupations licites ($p=0,22$; $p<0,001$) et illicites ($p=0,29$; $p<0,001$). Cet ordonnancement n'est pas plus prononcé pour les emplois conventionnels que pour les emplois

illicites ($Z=0,50$; $p=0,617$). Mais parmi ces derniers, on ne retrouve pas de hiérarchisation des occupations reliés à la délinquance acquisitive ($p=0,04$; $p=0,597$) alors qu'elle est beaucoup plus marquée lorsqu'il s'agit des emplois générés par la délinquance de marché ($p=0,27$; $p<0,001$).

Si les occupations de délinquance acquisitive semblent peu attrayantes en termes de statut occupationnel, leurs titulaires peuvent réorienter leurs activités vers une délinquance de marché⁴.

⁴ Cette observation ne signifie pas que la délinquance acquisitive ne peut pas en soi faire l'objet d'une stratification forte de prestige social, mais

Cette délinquance offre un prestige occupationnel supérieur à celui de la délinquance acquisitive et équivalent à celui des occupations licites sondées. Cette hiérarchie symbolique suggère la possibilité d'examiner la trajectoire de délinquance comme une trajectoire de promotions, c'est-à-dire une séquence d'emplois dotés d'un coefficient de prestige croissant.

En revanche, la thèse selon laquelle il y aurait, comme dans les occupations conventionnelles, une stratification systématique du prestige des occupations criminelles, doit être rejetée. Lorsque Cullen et Link (1980) ont demandé à leurs étudiants d'évaluer le prestige de divers emplois criminels, ces étudiants ont dû être passablement perplexes devant la tâche qu'on leur demandait d'accomplir. Lorsqu'ils devaient évaluer le prestige d'un braqueur, fallait-il prendre en considération le braqueur de dépanneur ou le braqueur de bijouterie? Il se trouve que les braqueurs de l'échantillon présentent une grande diversité dans leur activité et dans leur évaluation du prestige de leurs domaines d'activité. Les voleurs de bijouterie ($n=3$; $M=5,68$, $ÉT=0,75$), de banque

($n=10$; $M=5,75$; $ÉT=1,94$) ou de fourgons blindés ($n=3$; $M=6,88$; $ÉT=1,65$) jugent en termes plus favorables leur occupation que ceux qui s'attaquent à des particuliers ($n=6$; $M=4,15$; $ÉT=1,63$), des stations-services ($n=7$; $M=4,59$; $ÉT=2,09$) ou des dépanneurs ($n=7$; $M=4,77$; $ÉT=2,34$).

Nonobstant l'ordonnement similaire de la hiérarchie symbolique que nous avons observé, on retrouve une grande hétérogénéité dans le statut des occupations criminelles. La variance des cotes de prestige y est beaucoup plus marquée que celle des occupations conventionnelles ($W(1;563)=29,2$; $p<0,001$). La raison en est que la variance de chacun critères qui déterminent ce prestige est elle aussi plus accentuée : variance des compétences jugées nécessaires à l'occupation ($W(1;563)=6,7$; $p=0,010$); variance des revenus que celle-ci offre à ses titulaires ($W(1;563)=51,9$; $p<0,001$); variance du degré d'autorité qui caractérise ces occupations ($W(1;563)=4,3$; $p=0,039$). Cette variance peut être interprétée comme indicatrice de consensus normatif (e.g. Stehr 1974). Plus la variance est restreinte, plus les répondants auront évalué de manière similaire les caractéristiques de cette occupation. Nos résultats indiquent que le consensus normatif sur le statut occupationnel d'un emploi est nettement plus accentué lorsque l'occupation est légale que lorsqu'elle est illégale. L'ordonnement du prestige occupationnel des domaines d'activité délinquante est assez peu contraignant (variance élevée). Il est partiel : seule la délinquance de marché se démarque. Cela n'implique pas que les délinquants sont dépourvus de statut occupationnel mais seulement que l'emploi lui-même est peut-être moins contraignant que la manière dont son titulaire le pratique.

simplement que ceci n'est pas le cas au moment et au lieu de la présente étude. Cette hiérarchie pourrait en effet varier selon l'époque ou le pays de référence (Coxon et Jones 1978). Par exemple, le prestige des occupations reliées à la délinquance acquisitive semble avoir été très forte dans les années 1920 par exemple (Sutherland 1963; Maurer 1940) et elle l'est probablement dans d'autres pays. Par exemple, on retrouve, comparativement en Amérique du Nord, un niveau plus important de vol qualifié en Argentine, au Costa Rica, en Équateur, en Jamaïque, au Pérou, en Russie, au Swaziland et au Zimbabwe, malgré un taux de reportabilité probablement beaucoup plus faible (Shaw, van Dijk et Rhomberg 2003).

MODÈLE EXPLICATIF DES OCCUPATIONS LICITES ET ILLICITES

Les modèles 1, 2 et 3 (Tableau 2) présentent les caractéristiques des occupations licites et illicites (Niveau 1) et les caractéristiques individuelles des répondants (Niveau 2) qui prédisent le prestige accordé aux activités pratiquées par les délinquants.

L'effet des caractéristiques individuelles

On pourrait croire que certains types de répondants auraient tendance à sous-estimer ou surestimer leurs emplois légaux ou criminels. Après tout, 31% de la variance est expliquée par l'individu en soi. L'effet aléatoire de notre modèle permet de prendre en considération l'effet de la variance individuelle. Par contre, en insérant des attributs des répondants au modèle, on peut constater si ces attributs expliquent une partie de cette variance individuelle.

Les résultats du Modèle 1 indiquent que ni l'âge, ni le niveau d'éducation, ni le nombre de partenaires criminels n'influencent les jugements que les détenus portent sur leurs emplois légaux. On note, toutefois, que la classe sociale d'origine des détenus a un certain impact : ceux qui sont issus de la classe aisée jugent plus favorablement les emplois légaux que les autres ($b=0,85$; $p=0,057$). On observe aussi un effet d'interaction entre la sentence actuelle et la fréquence de ses antécédents. Les récidivistes jugent que leurs emplois légaux avaient moins de statut que les non-récidivistes. Les détenus qui accordent davantage de prestige aux emplois légaux sont les détenus qui ont peu d'antécédents et dont la durée de leur incarcération actuelle est plus courte. L'intégration au milieu criminel polarise les jugements sur le degré de prestige accordé aux emplois légaux qu'ils peuvent occuper.

Les antécédents criminels et la sentence actuelle n'ont toutefois pas d'influence sur le prestige occupationnel de leurs activités illégales (Modèle 2). En revanche, le nombre de délinquants qui font partie de leur entourage ou de leur entourage personnel a un impact : ceux qui sont un capital social criminel étendu sont plus enclins à évaluer le statut occupationnel de leurs activités délinquantes que ceux qui ont en moins ($b=0,46$; $p=0,094$). De manière analogue, et complémentaire, Matsueda et al (1992) observent que plus les délinquants entretiennent des relations fortes avec des amis qui ne sont pas délinquants (« straight friends ») plus ils étaient enclins à dévaluer le prestige occupationnel des activités délinquantes. Dans nos analyses les autres caractéristiques individuelles n'avaient pas d'influence sur les jugements occupationnels.

Les caractéristiques des occupations

La majeure partie de la variance est expliquée par les caractéristiques des occupations, tant pour les occupations licites (54,9%) qu'illicites (35,5%). Notons que la compétence nécessaire pour pratiquer une occupation est ce qui influence le plus la perception du prestige de celle-ci, pour les occupations licites ($\beta=0,64$; $p<0,001$), mais aussi illicites ($\beta=0,47$; $p<0,001$). Par contre, pour les occupations illicites, la compétence se trouve à quasi-égalité en importance avec la mesure de continuité ($\beta=0,45$; $p<0,001$). Le fait d'être autonome au travail augmente le prestige accordé aux emplois légaux ($b=-0,80$; $p<0,001$), mais pas celui des occupations illicites ($b=-0,15$; $p=0,520$).

Tableau 2 : Modèles linéaires hiérarchiques prédisant la perception du prestige des occupations illicites selon la conceptualisation des notions de continuité et de capital économique accumulé

	Modèle 1 : Occupations licites Niv. 1: n=277, Niv. 2: n=84			Modèle 2 : Occupations illicites Niv. 1: n=288, Niv. 2: n=132			Modèle 3 : Occupations licites et illicites Niv. 1: n=565, Niv. 2: n=133		
	b	ET	B	B	ET	B	B	ET	β
	Ord. à l'origine	5,61**	0,14	-	5,03**	0,12	-	5,33**	0,09
Niveau 2 : Individu									
Âge	0,01	0,02	0,01	-0,01	0,02	-0,02	-0,01	0,01	-0,03
Éducation : Secondaire ^a	0,30	0,64	0,07	0,23	0,52	0,05	0,46	0,39	0,10
Éducation : Hautes études ^a	0,02	0,50	0,01	-0,63	0,42	-0,19	-0,44	0,31	-0,13
Classe sociale : Moyenne ^b	0,35	0,31	0,17	0,18	0,28	0,09	0,25	0,20	0,13
Classe sociale : Aisée ^b	0,85 [†]	0,44	0,31	0,10	0,38	0,04	0,42	0,28	0,16
Nombre de contacts criminels (log)	-0,32	0,28	-0,14	0,46 [†]	0,27	0,21	0,08	0,19	0,04
Durée de la sentence actuelle (log)	-1,16*	0,54	-0,27	-0,30	0,47	-0,07	-0,66 [†]	0,35	-0,16
Antécédents de détention (log)	-0,28	0,18	-0,22	-0,01	0,16	0,01	-0,11	0,12	-0,09
Sentence actuelle X Antécédents ^c	1,09*	0,53	0,21	0,20	0,52	0,05	0,77*	0,38	0,15
Niveau 1 : Occupation									
Délinquance de marché ^d	-	-	-	-	-	-	-0,57**	0,17	-0,25
Délinquance acquisitive ^d	-	-	-	-	-	-	-1,11**	0,19	-0,48
Reçoit des ordres	-0,80**	0,15	-0,31	-0,15	0,24	-0,06	-0,34*	0,15	-0,17
Nb donne ordres (log)	-0,30 [†]	0,16	-0,11	0,36	0,27	0,13	0,20	0,17	0,07
Compétences	0,32**	0,03	0,64	0,22**	0,04	0,47	0,22**	0,03	0,46
Revenu mensuel (log)	0,61 [†]	0,32	0,13	0,20*	0,09	0,20	0,28**	0,09	0,22
Nb mois actifs (log)	-0,13	0,21	-0,04	0,83**	0,17	0,45	0,53**	0,14	0,23
Revenus mensuels X Mois actifs ^e	1,66 [†]	0,86	0,11	-0,37*	0,14	-0,20	-0,25 [†]	0,13	-0,09
AIC			561,93			1049,9			1911,8
Corrélation intra-Classe (ICC)			0,82			0,41			0,31
Variance intra-individu expliquée (%)			54,9			35,5			22,9
Variance extra-individu expliquée (%)			7,9			12,4			21,4

^a Aucun diplôme complété comme valeur de référence

^b Classe sociale ouvrière comme valeur de référence

^c Effet d'interaction entre la durée de la sentence actuelle et les antécédents de détention

^d Occupation licite comme valeur de référence

^e Effet d'interaction entre le revenu mensuel moyen et le nombre de mois où le répondant était actif pour une occupation

† $p < 0,10$; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$

Comme l'avaient observé Chambaz et al. (1998), la charge de supervision diminue le prestige des emplois légaux ($b=-0,30$; $p=0,056$). Cette charge de supervision n'a toutefois pas d'effet sur le prestige des emplois criminels ($b=0,36$; $p=0,185$).

De manière générale, on remarque les délinquants de notre échantillon utilisent des critères similaires pour juger le statut ou le prestige des emplois légaux et illégaux qu'ils ont occupé. Une différence qui semble à leurs yeux importante, toutefois, concerne la stabilité

relative des revenus que procurent les emplois légaux et l'instabilité de ceux qu'offrent les emplois illégaux. Comme l'indique l'Annexe A, les occupations instables mais lucratives sont fréquentes dans les emplois criminels, mais rares dans les emplois légaux auxquels ces délinquants ont accès.

Interaction entre la continuité et la performance

Il existe un effet d'interaction entre les revenus que procurent un emploi et la stabilité

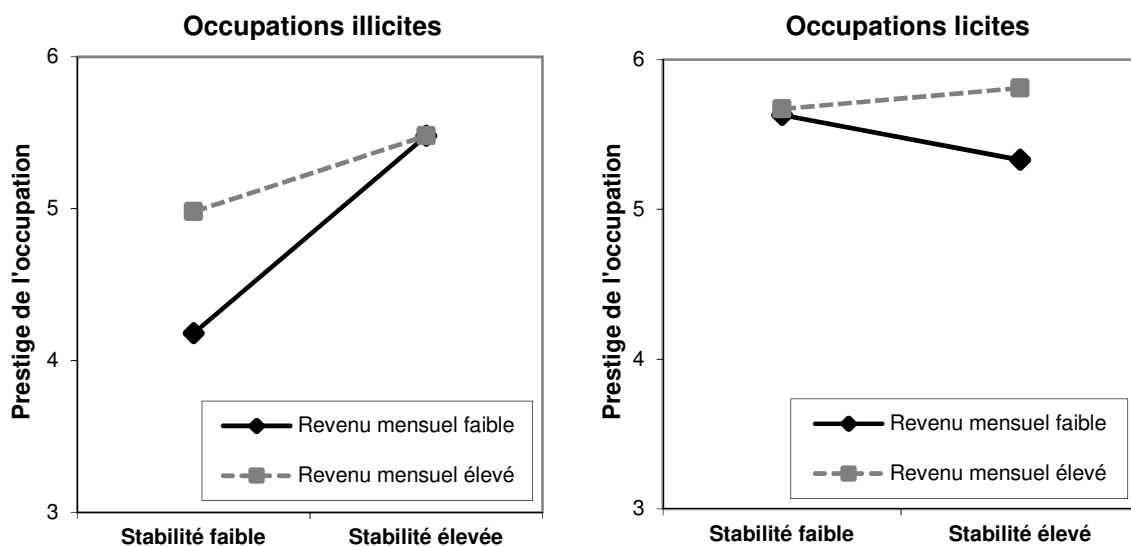
qu'offre cet emploi sur son prestige occupationnel. La Figure 3 schématise cet effet d'interaction pour les emplois légaux et illégaux en tenant constant les effets de chaque paramètre et en identifiant l'effet émergent de leur interaction. Pour les occupations illicites qui offrent des revenus continus, un revenu faible ou élevé n'aura guère d'impact sur son prestige occupationnel relatif. La constance ou la continuité des revenus est en soi un facteur de prestige occupationnel. Lorsque les emplois criminels sont éphémères, un revenu mensuel supplémentaire est requis pour majorer son prestige occupationnel, c'est-à-dire compenser son instabilité.

Cette interaction se présente sous un angle différent dans les emplois légaux. Un emploi légal payant est presque aussi prestigieux lorsque l'emploi est éphémère que lorsqu'il est stable. Quant aux emplois légaux peu payants mais instables, ils avaient davantage de statut à

leurs yeux que les emplois stables auxquels ils avaient accès. Le dilemme est que la majorité des emplois légaux auxquels ces délinquants ont accès (41%) sont instables et peu payants, alors que la majorité de leurs emplois illégaux sont peut-être payants mais instables (41%). Or, le prestige occupationnel de ces deux catégories d'emplois est équivalent (cf. Annexe A).

Le Modèle 3 est instructif de ce point de vue. Il compare les emplois légaux et illégaux à caractéristiques individuelles et attributs d'emplois tenus constants (revenu, compétence, continuité, supervision, autonomie). Les résultats indiquent que, toutes choses étant égales, ces délinquants accordent moins de prestige professionnel aux emplois illégaux qu'offrent la délinquance de marché qu'aux emplois légaux qu'ils ont pratiqué ($b=-0.57$; $p<0,001$). Cette disqualification est toutefois encore plus marquée pour les occupations de la délinquance acquisitive ($b=-1,11$; $p<0,001$).

Figure 3. Effet d'interaction du Modèle 1 et 2 entre le nombre de mois d'activité et le revenu mensuel dans une occupation illicite et licite sur la perception du prestige



En changeant la catégorie de référence, on constate que les occupations liées à la délinquance acquisitive sont évaluées plus défavorablement que les occupations liées aux délits de marché ($b=-0,55$; $ET=0,18$, $p=0,003$), à attributs occupationnels tenus constants. Comme la précarité des emplois criminels, et l'instabilité des revenus qu'ils procurent, est incorporée dans ce modèle d'analyse, on doit en conclure que, pour ces délinquants, les emplois légaux offrent à leur titulaire un statut social qui est supérieur à celui que les emplois illégaux peuvent offrir.

Conclusion

La thèse générale que les délinquants jugent le prestige des emplois criminels en utilisant des critères similaires à ceux qu'ils utilisent pour juger celui des emplois légaux semble valide. Les emplois qui offrent davantage de revenus ont davantage de statut dans le milieu criminel que ceux qui en offrent moins; ils accordent davantage de statut aux emplois illicites qui requièrent, selon les répondants, davantage de compétences. En outre ils accordent davantage de statut aux emplois criminels qui répondent à une demande sociale (délinquance de marché) qu'aux occupations criminelles qui n'y répondent pas (délinquance acquisitive). En revanche, l'autonomie professionnelle et la charge de supervision ne majorent pas le statut de l'emploi criminel alors qu'ils influencent le statut des emplois légaux. Une des limites de l'étude est que nous n'avons pas analysé l'intégration relative d'un délinquant à une organisation. Il est possible que, parmi les délinquants qui font partie d'entreprises ou d'organisations criminelles, l'autonomie soit un critère de statut de l'emploi.

La thèse selon laquelle les emplois criminels pourraient être ordonnés selon une échelle de prestige occupationnel aussi différenciée que ne le seraient les emplois conventionnels doit être nuancée. Les délinquants jugent que les emplois qu'offre la délinquance de marché ont davantage de statut social que les emplois qu'offre la délinquance d'acquisition, mais notre enquête ne permet pas de différencier les diverses occupations à l'intérieur de ces domaines d'activité. Notre étude se base sur un échantillon limité de délinquants ($N=133$) et il a fallu restreindre la diversité des catégories d'emploi pour que chacune de ces catégories dispose d'un nombre minimal d'occupants. Bien qu'un modèle d'analyse hiérarchique permet de pallier en partie à ce problème en centrant l'analyse sur les emplois occupés par les sujets ($N=565$), il n'en reste pas moins que la taille de l'échantillon empêchait de procéder à une analyse comparative des pratiques délinquantes (types de braquages selon leur cibles) ou des marchés de la délinquance de trafic (marché de l'héroïne vs marché de la cocaïne) ou de positions équivalentes dans ces marchés. Toutefois, cette étude indique qu'une caractéristique centrale des emplois criminels réside dans le fait qu'il n'existe pas de critères de sélection qui régissent la participation ou non à une activité délinquante spécifique. En l'absence de barrières d'entrée, ceux qui pratiquent le même emploi criminel seraient beaucoup plus hétérogènes en termes de compétences ou de performances que ceux qui occupent un emploi conventionnel (Luckenbill 1981; Tremblay 2010). Il est possible que d'autres facteurs déterminent le statut ou le prestige d'un délinquant au sein de la sous-culture criminelle : l'appartenance à une organisation ou certaines formes de compétence comme la combativité guerrière (Sauvadet 2006, Sánchez Jankowsky 1991). Il

est probable que le statut occupationnel ne contribue qu'en partie au statut social qu'un délinquant possède au sein de la sous-culture criminelle. Il serait souhaitable que d'autres études puissent élargir le champ d'investigation en décomposant le prestige social d'un délinquant selon diverses composantes : la composante occupationnelle et la composante organisationnelle par exemple.

On a souvent observé que les programmes d'incitation à l'emploi mis en place auprès des populations d'ex-détenus pour favoriser leur réinsertion obtiennent des résultats fort mitigés quoique légèrement plus encourageants pour les délinquants plus âgés (Piliavin et Gartner 1984, Uggen, 2000). La raison apparente de cet échec serait que, dans la plupart de ces programmes, les emplois offerts sont mal payés, de courte durée et n'offrent guère d'opportunités d'avancement (Piliavin and Gartner 1984; Matsueda et Heimer 1997). C'est uniquement lorsque les emplois offerts sont attrayants qu'ils peuvent avoir un impact sur la probabilité qu'un délinquant interrompe ou cesse ces activités illégales (Uggen, Piliavin et Matsueda 1992; Uggen et Thompson 2003; Sampson et Laub 1993). Notre étude permet de mieux comprendre les dilemmes auxquels les intervenants qui manipulent ces programmes de réinsertion professionnelle sont confrontés. D'une part 68% des délinquants tiraient des revenus médiocres de leurs emplois légaux; cette proportion chute à 36% lorsqu'on examine les revenus de leurs emplois illégaux (voir Annexe A). Les chances qu'un emploi peu attrayant puisse inciter des ex-détenus à reconsidérer leur engagement criminel ne s'appliquerait, dans le meilleur des cas, qu'au tiers d'entre eux. Le problème est que cette minorité côtoie une majorité de délinquants qui retirent des revenus

criminels supérieurs et qu'ils peuvent entretenir l'espoir ou l'illusion de pouvoir « mieux réussir » s'ils continuent. D'autre part, une minorité non négligeable de ces délinquants ont accès à des emplois conventionnels de qualité : 23% de leurs emplois légaux leur procurent des revenus relativement élevés et durables. Il existe cependant une proportion équivalente d'emplois illégaux qui présentent les mêmes atouts.

Certains de nos résultats sont tout de même encourageants pour ces programmes puisque la thèse selon laquelle les délinquants jugent les emplois légaux comme procurant davantage de statut social que les emplois criminels, même à compétence et revenu tenus constants, est corroborée dans cette étude. Cette corroboration est d'autant plus frappante que les répondants ont évalué à la fois leurs emplois légaux et leurs emplois illégaux. Il est possible que le déficit relatif de statut social des emplois criminels résulte d'un biais normatif. Comme le notent Chambaz et coll. (1998 :189) une occupation « a d'autant plus de chance d'être bien notée qu'elle correspond à ce qui est jugé bon dans la société et l'époque considérée ». La cote de prestige occupationnel décerné à un « vendeur de drogue » sur une échelle de 1 sur 10 était de 0,6 lorsque les répondants proviennent d'un sondage auprès de la population générale (Treiman, 1977). Ce score s'élève à 3,1 lorsqu'il s'agit d'une enquête auprès d'étudiants universitaires en sciences sociales (Cullen et Link, 1980) - un public plus favorablement « disposé ». Ce score grimpe à 5,5 lorsqu'on demande aux vendeurs de drogue eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui ont été interrogés dans cette étude. Il resterait à départager la part relative du biais normatif et du biais qu'on peut attribuer à l'égoïsme occupationnel (Coxon et Jones, 1978). Il est sans doute vrai que les

« bons citoyens » jugent sévèrement le prestige occupationnel des occupations criminelles; mais il est assez difficile d'imaginer que les « mauvais citoyens » endossent avec autant d'enthousiasme ce biais moralisateur.

Une autre explication, plus plausible, est que les délinquants sont parfaitement conscients de la précarité différentielle des occupations légales et illégales. Les délinquants donnent une grande importance à la stabilité dans le jugement du prestige de leurs occupations criminelles. Or, celle-ci est loin d'être garantie dans le milieu criminel; 64% des emplois criminels à haut revenu étaient d'une durée limitée, alors que cette proportion n'est que de 27% dans le cadre des occupations conventionnelles (Annexe A). À cela s'ajoute la précarité inéluctable des occupations criminelles qui exposent leurs titulaires à l'arrestation, la condamnation et l'emprisonnement éventuel. Les répondants de notre enquête étaient particulièrement bien placés pour apprécier cette précarité intrinsèque aux emplois criminels puisqu'ils étaient en prison au moment de l'entretien. Il serait souhaitable que la démarche adoptée dans cette étude soit utilisée auprès d'un échantillon autoréférentiel de délinquants en liberté (e.g. Wright, Decker, Redferson et Smith, 1991). Il serait notamment intéressant de vérifier si les cotes de prestige occupationnel varient selon les hauts et les bas de sa trajectoire de délinquance (libre vs en prison).

Si les emplois offerts par les programmes de réinsertion doivent être minimalement attrayant pour stimuler l'intérêt des participants (Uggen, Piliavin et Matsueda 1992; Uggen et Thompson 2003; Sampson et Laub 1993), ceux-ci ne doivent toutefois pas nécessairement présenter un salaire équivalent à la délinquance et ce différentiel normatif peut être mis à l'avantage de

ces programmes. Les modèles présentés nous permettent de conclure que, à autres caractéristiques maintenues constantes, une augmentation de 10% du revenu mensuel se reflète par une augmentation de 0,06 unité de la cote de prestige pour les emplois légaux alors qu'une même augmentation de salaire pour les occupations criminelles représente une augmentation de 0,02 point. En d'autres termes, comparativement à une occupation illicite, une hausse de salaire trois fois moindre est nécessaire à un emploi conventionnel pour obtenir une augmentation équivalente de prestige. D'autre part, même si le salaire des emplois légaux est plus faible, un délinquant peut gagner en statut social occupationnel ce qu'il perd en revenu. Ces emplois offrent une tranquillité morale spécifique que les délinquants semble incorporer dans leurs jugements comme une « plus-value » normative.

Il ne faut toutefois pas négliger l'impact de l'intégration des délinquants au milieu criminel. Nous avons constaté, tout comme Matsueda et al. (1992), que les antécédents criminels font varier à la baisse le statut occupationnel des emplois légaux auxquels ils ont accès. Sampson et Laub (1993) constatent qu'une durée prolongée d'incarcération diminue les chances de transition vers un emploi conventionnel. Nous avons aussi constaté que les délinquants mieux intégrés au milieu criminel, ceux dotés d'un réseau étendu de co-délinquance, avaient une perception plus favorable de leurs emplois criminels. Cet engagement durable dans le milieu criminel assombrit la manière dont les délinquants envisagent leurs perspectives d'emploi sur le marché légal du travail (Matsueda et Heimer 1997). Si les détenus de notre études ont jugé que le niveau de compétences nécessaires pour pratiquer les

occupations illicites était similaire à celui des emplois légaux, les compétences acquises dans les emplois criminels ne sont pas transférables à priori dans les emplois légaux. En s'investissant dans les activités illégales, les délinquants se désinvestissent du champ des emplois légaux (voir aussi Hagan 1991, McCarthy et Hagan 2001). Ces coûts de conversion pourraient expliquer l'échec des programmes de réinsertion à l'emploi à persuader les délinquants les plus talentueux à « convertir » ces compétences même lorsqu'ils sont disposés à le faire. L'analyse de la recherche d'emploi auxquels se consacrent les délinquants bénéficierait d'une perspective plus large qui examinerait le taux de conversion des diverses ressources dont ils disposent : leur capital social, leur capital « humain » (compétences), et le capital symbolique du prestige social que leur procure leurs emplois (Bourdieu, 1986).

Il faut admettre que « les modélisations de réussite conventionnelle que l'on trouve dans la sociologie de la mobilité sociale ne peuvent pas être utilisées telles quelles pour rendre compte des réussites et des échecs qui ponctuent les trajectoires délinquantes » (Morselli et Tremblay 2004b: 91). On ne peut toutefois pas les ignorer totalement. Cette étude suggère que les délinquants sont loin d'être indifférents au statut social que leur procurent leurs activités légales ou illégales et qu'on devrait s'attarder aux efforts ou aux stratégies que consacrent les délinquants à majorer leur statut social. Le prestige occupationnel que ces délinquants attribuent à leurs emplois légaux ou illégaux sont autant de points de repère temporels pour un examen détaillé des trajectoires de mobilité professionnelle réussie, ratée ou stagnante (Merlié, 1994) qui se profilent à l'arrière-plan des

délits qu'ils commettent ou pour lesquels ils sont condamnés.

RÉFÉRENCES

- Adler, Patricia A. et Peter Adler
1983 Shifts and oscillations in deviant careers: The case of upper-level drug dealers and smugglers. *Social Problems* 31(2):195-207.
- Akerström, Malin
1985 *Crooks and squares: Lifestyles of thieves and addicts in comparison to conventional people*. New Brunswick, NJ: Transaction Books.
- Alexander, Norman C. Jr
1972 Status perceptions. *American sociological review* 37(6):767-773.
- Bendix, Reinhard et Seymour Martin Lipset
1953 *Class, status and power*. New York: Free Press.
- Bourdieu, Pierre
1986. The forms of capital. In J Richardson (ed.), *Handbook of theory and research for the sociology of education*. New York: Greenwood.
- Chaiken, Jan M. et Marcia R. Chaiken
1982 *Varieties of criminal behavior*. Rand Corporation.
- Chambaz, Christine, Éric Maurin et Constance Torelli
1998 L'évaluation sociale des professions en France : Construction et analyse d'une échelle des professions. *Revue française de sociologie* 39(1):177-226.
- Charest, Mathieu
2004 Peut-on se fier aux délinquants pour estimer leurs gains criminels ? *Criminologie* 37(2):63-87.
- Charest, Mathieu et Pierre Tremblay
2009 Immobilité sociale et trajectoires de délinquance. *Revue française de sociologie* 50(4) :693-718.
- Coxon, Anthony P. M. et Charles L. Jones
1978 *The images of occupational prestige*. London: The MacMillan press.
- Cullen, Francis T. et Bruce G. Link

- 1980 Crime as an occupation: A new look. *Criminology* 18(3):399-410.
- D'uva, Teresa Bago, Eddy Van Doorslaer, Maarten Lindeboom et Owen O'Donnell
2008 Does reporting heterogeneity bias the measurement of health disparities? *Health economics* 17:351-375.
- Davis, Kingsley et Wilbert E. Moore
1945 Some principles of stratification. *American sociological review* 10(2):242-249.
- Dawson, Jeremy F.
2013 Moderation in management research: What, why, when and how. *Journal of Business and Psychology*.
- Dubar, Claude et Pierre Tripièr
2005 *Sociologie des professions* (2e édition). Paris: Armand Colin.
- Einstadter, Werner J
1969 The social organization of armed robbery. *Social Problems* 17(1):64-83.
- Ferber, Robert
1956 The effect of respondent ignorance on survey results. *Journal of the American Statistical Association* 51(276):576-586.
- Freedman, Deborah, Arland Thornton, Donald Camburn, Duane Alwin et Linda Young-DeMarco
1988 The life history calendar: A technique for collecting retrospective data. *Sociological methodology* 18:37-68.
- Gerstl, Joel E. et Lois K. Cohen
1964 Situs and egocentrism in occupational ranking. *British journal of Sociology* 15(3):254-261.
- Gill, Martin
2001 The craft of robbers of cash-in-transit vans: Crime facilitators and the entrepreneurial approach. *International journal of sociology of law* 29:277-291.
- Goldthorpe, John H. et Keith Hope
1972 Occupational grading and occupational prestige. In Keith Hope (ed.), *The analysis of social mobility*. Oxford: Clarendon Press.
- Hagan, John
1991 Destiny and Drift: Subcultural preferences, status attainments, and the risks and rewards of youth. *American sociological review* 56(5):567-582.
- Hirschi, Travis
1986 On the capability of rational choice and social control theories of crime. In D B Cornish and R V Clarke (eds.), *The reasoning criminal: Rational choice perspectives on offending*. New York: Springer-Verlag.
- Hodge, Robert W., Donald J. Treiman et Peter H. Rossi
1966 A comparative study of occupational prestige. In Reinhard Bendix and Seymour M Lipset (eds.), *Class, status, and power* (2nd edition). New York: Free Press.
- Hope, Keith
1982 A liberal theory of prestige. *American journal of sociology* 87(5):1011-1031.
- Howell, David C.
2013 *Statistical Methods for Psychology* (8th edition). Belmont, CA: Wadsworth, Cengage Learning.
- Hox, Joop J. et Ita G. G. Kreft
1994 Multilevel Analysis Methods. *Sociological Methods and Research* 22(3):283-299.
- Hugues, Everett
1996 *Le regard sociologique* (textes réunis par Jean-Marc Chapoulie). Paris: Édition des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Inciardi, James A.
1974 Vocational crime. In Daniel Glaser (ed.), *Handbook of criminology*. Chicago: Rand McNally.
- King, Gary, Christopher J. L. Murray, Joshua A. Salomon et Ajay Tandon
2004 Enhancing the validity and cross-cultural comparability of measurement in survey research. *American Political Science Review* 98(1):191-207.
- Klockars, Carl B.
1974 *The professional fence*. New York: Free Press.
- Letkemann, Peter
1973 *Crime as work*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall.
- Luckenbill David F.
1981 Careers in deviance and respectability: The analogy's limitations. *Social Problems* 29(2):197-206.
- Marchand, Alain
2007 L'analyse des données avec les modèles multiniveaux. In Henri Dorvil (ed.), *Problèmes sociaux - Tome III: Théories et méthodologies*

- de la recherche. Quebec: Les Presses de l'Université du Québec.
- Matsueda, Ross L., Rosemary Gartner, Irving Piliavin et Michael Polakowski
1992 The prestige of criminal and occupational occupations: A subcultural model of criminal activity. *American sociological review* 57(6):752-770.
- Matsueda, Ross L. et Karen Heimer
1997 A symbolic interactionist theory of role-transitions, role-commitments, and delinquency. In Terence Thornberry (Ed.) *Developmental theories of crime and delinquency, advances in criminological theory, vol 7*.
- Maurer, David W.
1940 The big con: The story of the confidence man and the confidence game. New York: Bobbs-Merrill Co.
- McCarthy, Bill, and John Hagan
2001 When crime pays: Capital, competence and criminal success. *Social Forces* 79(3):1035-1060.
- Merllié, Dominique
1994 Les enquêtes de mobilité sociale. Paris : Presses Universitaires de France.
- Morselli, Carlo et Pierre Tremblay
2004a Criminal achievement, offender networks and the benefits of low self-control. *Criminology* 42(3):773-804.
2004b Délinquance, performance et capital social: Une théorie sociologique des carrières criminelles. *Criminologie* 37(2):89-122.
2010 Interviewing and validity issues in self-report research with incarcerated offenders: the Quebec inmate survey. In Wim Bernasco (ed.), *Offenders on offending: Learning about crime from criminals*. Portland: Oregon: Willan Publishing.
- Nakao, Keiko et Judith Treas
1994 Updating occupational prestige and socioeconomic scores: How the new measures measure up. *Sociological methodology* 24:1-72.
- North, Cecil C. et Paul K. Hatt
1947 Jobs and occupations: A popular evaluation. *Opinion news* 9:3-13.
- Peterson, Mark A. et Harriet B. Braiker
1981 Who commits crime : a survey of prison inmates. Cambridge: Oelgeschlager, Gunn and Hann.
Piliavin, Irving et Rosemary Gartner
1984 The impacts of supported work on ex-offenders. In RG Hollister, P Kemper et RA Maynard (eds.), *The national supported work demonstration*. Madison, WI: University of Wisconsin Press.
- Pinheiro, Jose, Douglas Bates, Saikat DebRoy, Deepayan Sarkar et R Core Team
2013 nlme: Linear and Nonlinear Mixed Effects Models. R package version 3.1-111.
- Plate, Thomas
1975 Crime pays! New York: Ballantine.
- Polsky, Ned
1967 Hustlers, beats and others. Chicago: Aldine Publishing Co.
- R Core Team
2013 R: A Language and Environment for Statistical Computing. R Foundation for Statistical Computing, Version 3.0.2. Vienna, Austria.
- Raudenbush, Stephen W. et Anthony S. Bryk
2002 Hierarchical linear models: applications and data analysis methods (2nd Edition). Thousand Oaks, CA: Sage Publications Inc.
- Reiss, Albert J.
1961 Occupations and social status. New York: Free Press of Glencoe.
- Reuter, Peter
1983 Disorganized crime : The economics of the visible hand. Cambridge, Massachusetts: The MIT Press.
- Reuter, Peter, Robert MacCoun et Patrick Murphy
1990 Money from crime: a study of the economics of drug-dealing in Washington. Washington: RAND.
- Robitaille, Clément
2004 À qui profite le crime? Les facteurs individuels de la réussite criminelle. *Criminologie* 37(2):33-62.
- Sampson, Robert J, and John H Laub
1993 Crime in the making: Pathways and turning points through life. Cambridge/London: Harvard University Press.
- Sánchez Jankowsky, Martín

- 1991 Islands in the street: Gangs and American urban society. Berkeley: University of California Press.
- Sauvadet, Thomas
- 2006 Le capital guerrier: Concurrence et solidarité entre jeunes de cité. Paris: Armand Colin.
- Shaw, Mark, Jan van Dijk et Wolfgang Rhomberg
- 2003 Determining trends in global crime and justice: An overview of results from the United Nations survey of crime trends and operations of criminal justice systems. Forum on Crime and Society 3(1):35-63.
- Shils, Edward
- 1968 Deference. In John A Jackson (ed.), Sociological studies 1 : Social stratification. Cambridge: University Press.
- Steffensmeier, Darrell J.
- 1986 The fence: In the shadow of two worlds. Totowa, New Jersey: Rowman & Littlefield.
- Stehr, Nico
- 1974 Consensus and dissensus in occupational prestige. The british journal of sociology 25(4):410-427.
- 1963 Le voleur professionnel: D'après le récit d'un voleur de profession. Paris: Edition SPES.
- Tabachnick, Barbara G. et Linda S. Fidell
- 1997 Using Multivariate Statistics (5th edition). Boston: Allyn and Bacon.
- Treiman, Donald J.
- 1977 Occupational prestige in comparative perspective. New York: Academic press.
- Tremblay, Pierre
- 2010 Le délinquant idéal : performance, discipline, solidarité. Montréal: Éditions Liber.
- Tremblay, Pierre, et Carlo Morselli
- 2000 Patterns in criminal achievement: Wilson and Abrahamse revisited. Criminology 38(2):633-659.
- Uggen, Christopher
- 2000 Work as a turning point in the life course of criminals: A duration model of age, employment, and recidivism. American sociological review 65(4):529-546.
- Uggen, Christopher, et M Thompson
- 2003 The socioeconomic determinants of ill-gotten gains: within-person changes in drug use and illegal earnings. American journal of sociology 109(1):146-185.
- Uggen, Christopher, Irving Piliavin et Ross L. Matsueda
- 1992 Jobs programs and criminal desistance. Paper commissioned by Urban Institute, Washington DC.
- Walker, Andrew
- 1974 Sociology of professional crime. In Abraham S Blumberg (ed.), Current perspectives on criminal behavior. New York: Knopf.
- Weisberg, Herbert F
- 2005 The total survey error approach : a guide to the new science of survey research. Chicago: The university of Chicago press.
- Wilson, James Q. et Allan Abrahamse
- 1992 Does crime pay? Justice quarterly 9(3):359-377.
- Wooldridge, Jeffrey M
- 2013 Introductory econometrics: A modern approach (5th Edition). Mason: South-Western, Cengage Learning.
- Wright, Richard , Scott H. Decker, Allison K. Redfern et Dietrich L. Smith
- 1992 A snow ball's chance in hell : Doing fieldwork with active residential burglars, Journal of research in crime and delinquency, 29(2):148-161.
- Wright, Richard, Robert H Logie et Scott H Decker
- 1995 Criminal expertise and offender decision making: An experimental study of the target selection process in residential burglary. Journal of research in crime and delinquency 52(1):39-53.
- Yoshihama, Mieko, Brenda Gillespie, Amy C. Hammock, Robert F. Belli et Richard M. Tolman
- 2005 Does the life history calendar method facilitate the recall of intimate partner violence? Comparison of two methods of data collection. Social Work Research, 29(3):151-163.